

Le nomadisme dans une organisation

De nouvelles habitudes de travail apparaissent dans les organisations avec :

- le **BYOD** (Bring Your Own Device) : l'utilisation d'équipements privés est autorisé dans l'organisation pour réaliser les missions professionnelles ;
- le **COPE** (Corporate Owned Parsonnaly Enabled) : l'organisation configure et fournit les équipements nomades ;
- le **CYOD** (Choose Your Own Device) : le collaborateur choisit son matériel mais la configuration est réalisée par l'organisation

Activité

Lien : <https://www.cnil.fr/fr/byod-quelles-sont-les-bonnes-pratiques>

En vous aidant de l'article de la CNIL sur le BYOD, répondez aux questions suivantes :

- Les équipements privés peuvent-ils être explicitement autorisés par une organisation ?
- Quels sont les risques identifiés par la CNIL dans l'utilisation des BYOD et les mesures possibles pour les gérer ?
- En vous référant à l'usage de votre équipement personnel pour vos études au lycée Valadon, quelles mesures ou critères vous semble devoir être inclus dans la charte informatique du lycée pour l'usage des BYOD des étudiants et enseignants (équipements acceptés, conditions d'utilisation, applications du lycée utilisables, ressources numériques accessibles) ?

From:

/ - Les cours du BTS SIO

Permanent link:

</doku.php/cejmas1/nomadisme>

Last update: 2021/01/18 15:09

